

# Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[[risques]]

## Poussières attention aux ambiances explosives

**Les poussières ne menacent pas seulement les intérieurs de maison et le vieux fauteuil du grenier... Qu'elles soient de sucre, de bois, de farine ou d'aluminium, il suffit qu'elles s'accumulent dans un espace confiné pour représenter un danger réel d'incendie ou d'explosion.**

Beaucoup d'entreprises sont concernées par ce risque. Il y a danger dès lors qu'on stocke, transporte ou même transforme un produit susceptible de devenir poussière : les grains, le sucre, les farines, le bois, le métal. Plus c'est petit, plus ça s'enflamme ! Et les cas ne sont pas rares...

Dans un atelier de menuiserie, un employé découpe à la disqueuse une pièce métallique... Une étincelle enflamme la poussière de bois ambiante et c'est l'explosion.

Autre exemple : dans un atelier, on découpe des feuilles d'aluminium assemblées en couches à l'aide de scies à ruban. Les machines sont reliées à un réseau d'aspiration qui permet de filtrer les poussières d'aluminium. Ce réseau est situé dans un local mitoyen. Une étincelle produite par l'électricité statique enflamme les poussières au niveau du filtre. Une explosion violente a lieu. Le local est détruit, mais il y a plus grave : l'opérateur chargé de l'entretien qui entraine dans le local au moment de l'explosion est décédé. On pourrait citer ainsi de nombreux exemples d'explosions dues à la concentration de poussières et au manque de connaissance du risque dans les entreprises concernées. On estime qu'en France se produit, en moyenne, une explosion de poussières par jour. Le chiffre a de quoi alarmer...

### 6 conditions pour une explosion

Une explosion ne se déclenche pas toute seule sans raisons. Il existe 6 conditions pour que le grand *boum* se produise...

1. Il faut la présence d'un combustible : beaucoup de produits le sont (bois, métal, poudres alimentaires, certains plastiques).
2. Il faut un comburant : le plus souvent c'est l'oxygène contenu dans l'air.
3. Il faut une source d'inflammation : une étincelle, une flamme, une surface chauffée, des travaux de soudure, des particules incandescentes...
4. Il faut que ce combustible se présente à l'état de poussières.
5. Il faut un «domaine» explosif. Autrement dit quand la concentration de poussières en suspension dans l'air atteint un niveau précis (ni trop faible, ni trop élevé).
6. Enfin, la zone concernée doit être confinée. Cela déterminera la puissance de l'explosion.

### Faites la poussière dans votre entreprise

Pour un cocktail explosif, il suffit que les six conditions précitées soient réunies. Attention, si les 3 premières sont remplies, c'est déjà l'incendie !



© Photo APFA

Il y a danger dès lors qu'on stocke, transporte ou même transforme un produit susceptible de devenir poussière.



© CRAM Aquitaine

## ATMOSPHERES... ATMOSPHERES... : l'ATEX pour prévenir les risques d'explosion

Deux directives ATEX (ATmosphères EXplosives) retranscrites dans le code du travail, proposent aux employeurs quelques prescriptions minimales. Elles visent la sécurité des employés exposés aux atmosphères explosives et la protection des installations. Quelles que soient ses installations, à partir du moment où un risque d'explosion est identifié (due aux poussières ou aux gaz dispersés régulièrement ou accidentellement), le chef d'entreprise doit mener une analyse en vue :

- d'empêcher la formation d'atmosphères explosives
- d'éviter l'inflammation d'atmosphères explosives
- et de réduire les effets dévastateurs d'une explosion

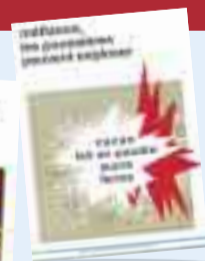
Cette analyse lui permettra également de classer les différentes zones à risque dans son établissement. A noter : une fois que l'employeur a établi le classement des zones dans son entreprise, il doit en informer l'organisme chargé de la vérification des installations électriques afin que ce dernier en tienne compte lors de sa prochaine intervention. Attention, la mise en conformité de tous les matériels installés en atmosphères explosives doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 !



Ref. ADE02



Ref. ADE04



Ref. ADE09

Affiches disponibles auprès de votre CRAM.

### >>PLUS D'INFOS

- Vous pouvez consulter l'ED 5001 intitulée «Explosion et lieux de travail». (elle précise notamment le classement par zones de danger). Mais aussi, l'ED 845 (La Filière Grains), l'ED 843 (Silos Sucre), l'ED 842 (Silos Bois), l'ED 857 (Silos Farine) et l'ED 891 (Silos matières plastiques pulvérulentes). Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).
- A compléter éventuellement par l'ED 748 (Les installations et équipements électriques dans les zones à risque).
- Pour plus de précisions sur les directives ATEX vous pouvez surfer sur le site de l'INRS (tapez «Atex» dans le moteur de recherche), de l'INERIS ([www.ineris.fr](http://www.ineris.fr)) et celui de Legifrance ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).



Photo CRAM Aquitaine

## Les règles de l'art Des infos en recommandé

La commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) assistée d'organismes et de comités techniques est chargée entre autres choses, d'élaborer des documents proposés aux professionnels pour les aider à prévenir certains risques liés à leur activité. On appelle ces «règles de l'art» des recommandations. Elles s'adressent aux employeurs et n'ont pas valeur de réglementation, mais restent incontournables pour le chef d'entreprise qui veut (et qui doit) assurer la sécurité des ses employés. On trouve par exemple des recommandations concernant « les dispositifs de stockage des palettes de manutention portuaire », « les installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac » ou encore le «bâchage et débâchage des véhicules». C'est précis, mais c'est fait pour !

### Où les trouver ?

Publiées par l'INRS et listées sur leur site, ces fameuses recommandations sont aussi disponibles auprès de votre CRAM. Deux d'entre elles, nouvellement sorties, sont accessibles sur notre site Internet ([www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr)). Elles concernent les professionnels du bâtiment et ont pour titres : «la prévention du risque de renversement des banches sous l'effet du vent» et «les armatures en attente». Sachez également que la CRAM proposera le téléchargement gratuit de chaque nouvelle recommandation sur son site Internet. Nous vous le signalerons dans Vigile !

## Stats

### Les stats 2002 sont arrivées !

La CRAM Aquitaine a sorti les statistiques régionales des accidents du travail et des maladies professionnelles [résultats concernant la période 2002]. Une tendance se confirme : les accidents du travail sont en recul par rapport à 2001, mais les maladies professionnelles sont à la hausse. Ainsi, la CRAM Aquitaine a comptabilisé 28 695 accidents avec arrêt de travail en 2002 soit 6,61 % de moins qu'en 2001. Le nombre d'accidents graves (avec incapacités permanentes partielles) connaît cependant en 2002 une hausse de 6,44 % (2,69 % de moins que le taux national) alors que le nombre d'accidents mortels passe de 39 à 35, soit une baisse de 10,26 %. La première cause de mortalité au travail reste la route : sur les 35 accidents mortels, 12 sont des accidents de la route.

#### Les services trinquent, les préjugés sautent

En Aquitaine, le secteur des Services (santé et action sociale, travail temporaire, services aux personnes, etc), avec 5461 accidents du travail en 2002, devance ceux de l'Alimentation (5121) et du Bâtiment (5110) ou du Transport (3474). Le nombre des accidents dans ce secteur en fait donc le premier touché, mais c'est dans le BTP que les accidents restent les plus fréquents et les plus graves. Il y a davantage d'accidents dans les structures ayant un effectif compris entre 10 et 199 salariés : ainsi, les très petites entreprises et les très grosses ne sont pas celles où les accidents sont les plus nombreux.

#### Maladies : les chiffres qui font mal

L'évolution des maladies professionnelles est, quant à elle, spectaculaire : en 2001, 717 maladies professionnelles ont été indemnisées tandis qu'en 2002, elles sont passées à 1047. Un saut de plus de 46 % ! En première place on trouve les affections péri-articulaires (TMS) qui bondissent de 415 à 638, soit une augmentation de 53,73 %. Mais on notera aussi l'augmentation des affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante, celle des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes ou par des vibrations et celle de la surdité provoquée par des bruits lésionnels. Ceux qui ont lu le Vigile consacré aux TMS (édition de mars 2003) ne seront pas étonnés par ce classement.

#### PLUS D'INFOS

Tous les chiffres concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles sont en ligne sur notre site : [www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr)

## Formation Stress à la fac

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Périgueux propose un diplôme universitaire (DU) intitulé «Connaissance et Prévention du stress en milieu professionnel». De niveau Bac+3 et en formation continue uniquement, ce DU s'adresse aux employés des secteurs publics et privés confrontés au stress au travail. Educateurs, cadres, infirmières, juristes... apprendront ainsi à analyser les situations de stress professionnel, à identifier les facteurs responsables et sauront proposer des solutions collectives ou individuelles destinées à prévenir l'apparition des premiers troubles. Le tout en 186 heures de cours réparties sur 10 mois...

#### PLUS D'INFOS

Ce DUT vous intéresse ? Contactez l'IUT de Périgueux, Université de Bordeaux IV, 39 rue Paul Mazy 24019 Périgueux cedex. Tel/Fax : 05 53 02 58 60. E-mail : [fcpqx@montesquieu.u-bordeaux.fr](mailto:fcpqx@montesquieu.u-bordeaux.fr)

## Actus

### Nouvelle circulaire pour le SST

Une nouvelle circulaire vient d'être adoptée sur le Sauvetage Secourisme du Travail. Elle définit les règles de gestion de cet enseignement et remplace l'ancien document édité en 1985, désormais caduque.

#### PLUS D'INFOS

Un dossier consacré au SST est disponible sur notre [www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr). Egalement en téléchargement gratuit, des extraits de la nouvelle circulaire.



Lettre adressée aux entreprises d'Aquitaine. Imprimée à 18 000 exemplaires. Dépôt légal : 12.02 - N°ISSN : 02 31 986 13. Janvier 2004.  
Directeur de la publication : Jean-Louis Cahuzac - Rédacteur en chef : Gaëlle Cady - 80 avenue de la Jallère 33053 BORDEAUX CEDEX  
Renseignements abonnements Tél. 05 56 11 64 31 - Documentation Prévention : Tél. 05 56 11 64 36 - [www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr)

## Matos

Ça brûle,  
ça pique,  
ça ronge :

à chaque risque  
chimique son gant !

Les mains sont les outils les plus précieux du travailleur, mais ce sont aussi les plus exposés. Le maniement de produits chimiques peut se révéler dangereux et causer brûlures et irritations. Il est donc nécessaire de se protéger avec des gants, mais pas n'importe lesquels !

Veillez au respect des trois critères fondamentaux : épaisseur, forme et matière. Il existe des gants en latex naturel, en Néoprène, en PVA, en Butyle, en Nitrile et en bien d'autres matières aux noms compliqués qui vous protégeront de manière optimale contre les différents risques chimiques. Fini le gant mapa-vaisselle pour plonger dans les acides et les hydrocarbures... Pensez également à entretenir vos gants et à vérifier leur état avant de les enfiler. Et puis jouez-la perso : ne prêtez pas !

#### PLUS D'INFOS

L'INRS vient d'éditer une nouvelle brochure, «Des gants contre le risque chimique» (ED 112), disponible sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ou au service documentation de votre CRAM.

## FAQ

### Ai-je besoin d'une habilitation pour changer un fusible dans mon entreprise ?

La question peut surprendre mais n'est pas si anodine. J'ai en effet besoin d'une habilitation si je réponds OUI à l'une de ces trois questions :

- le local est-il réservé aux électriciens ?
- y'a-t-il un risque de contact direct avec une pièce sous tension ?
- y'a-t-il un risque de projection en cas de court-circuit ?

Si ces trois interrogations obtiennent des réponses négatives, l'employeur pourra désigner un intervenant sans qu'aucune habilitation ne soit exigée.

L'habilitation électrique, rappelons-le, est délivrée par l'employeur qui aura pris soin de s'assurer de l'aptitude médicale et de la formation à la sécurité électrique de l'opérateur ainsi que de ses connaissances techniques (avec l'aide d'un organisme ou d'une personne compétente en interne).

#### PLUS D'INFOS

Disponible au service doc de votre CRAM ou en ligne, ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)) la brochure ED 1456 fait le point sur l'habilitation électrique du personnel. La Prev 280 fournit la liste des organismes aquitains assurant la formation à l'habilitation électrique

## Pratique

### Les fabuleux formulaires d'Améli.fr

Il existe sur Internet un endroit merveilleux où l'on ne fait pas la queue pour obtenir un formulaire, où l'on peut prendre son temps pour remplir toutes les cases d'une demande d'immatriculation de travailleur sans déborder. On peut même obtenir une déclaration d'accident du travail ou un avis d'ouverture de chantier... Améli.fr ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) est cet Eden numérique. L'employeur avisé (et connecté) accède à toute l'Assurance Maladie en quelques clics ! Quoi de plus beau que la technique quand elle fonctionne ?

#### Où envoyer l'avis d'ouverture de chantier ?

Une fois rempli, n'oubliez pas d'envoyer par la Poste, votre avis d'ouverture de chantier à la CRAM, à la DDTEFP du département du chantier ainsi qu'à l'OPPBT. Les adresses en Aquitaine sont disponibles sur... notre site : [www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr)

